



COMMUNIQUE DE PRESSE

Tunis, le 17 juillet 2015

Célébration du vingtième anniversaire de l'Accord d'Association



Vingt années se sont écoulées depuis la signature, le 17 juillet 1995, par les Ministres des affaires étrangères des 15 Etats Membres de la Communauté européenne de l'époque, et le Ministre des affaires étrangères tunisien, d'un « Accord euro-méditerranéen établissant une association entre la Communauté européenne et ses Etats Membres, d'une part, et la République tunisienne, d'autre part ». Cet Accord a fortement contribué pendant ces vingt dernières années au renforcement des relations politiques, commerciales, économiques mais aussi sociales et culturelles entre la Tunisie et l'Union européenne.

La Tunisie s'est démarquée par son ambition dès le début du processus. Non seulement elle a été le premier pays méditerranéen à signer un Accord d'Association avec l'Union européenne, mais aussi elle a mis en œuvre l'accord, et notamment sa composante commerciale, à partir de 1996, et ceci avant même son entrée en vigueur officielle en 1998. La Tunisie a donc été le premier pays de la rive sud de la Méditerranée à intégrer, le 1er janvier 2008, la zone de libre-échange pour les produits industriels avec l'Union européenne.

La Tunisie s'est aussi distinguée par sa gestion judicieuse de la période de transition qui a duré 12 ans. Elle a choisi un démantèlement tarifaire progressif et calibré sur le degré de vulnérabilité et sensibilité des secteurs, afin de donner aux entreprises tunisiennes le temps de s'adapter à la nouvelle concurrence européenne. En effet, la suppression des droits de douane a concerné d'abord les biens industriels sans concurrents locaux (principalement les biens d'équipements et les biens intermédiaires), pour s'étendre progressivement aux biens de consommation finale.

La Tunisie a également mis en place, et cela avant même la signature de l'Accord d'Association, des politiques d'accompagnement volontaristes, tant au niveau macroéconomique qu'au niveau sectoriel. Celles-ci lui ont permis de maîtriser les effets négatifs du démantèlement tarifaire sur les recettes douanières, et par conséquent à préserver l'équilibre budgétaire. De plus, les programmes de mise à niveau des entreprises industrielles ont bénéficié à près de 4.000 entreprises tunisiennes, représentant environ 70% du chiffre d'affaires du secteur industriel de l'époque.

Le choix de l'ouverture sur l'environnement international, conjugué à la mise en œuvre des réformes complémentaires, a fortement contribué à dynamiser l'économie tunisienne et la rendre plus compétitive. Ceci est démontré par la progression rapide des exportations tunisiennes vers l'UE. Celles-ci ont enregistré une hausse de 178% entre 1995 et 2014 pour atteindre 9.3 milliards d'euros en 2014, contre 3.3 milliards d'€ en 1995, soit un taux de croissance annuel moyen de 6 %. Les exportations se sont aussi diversifiées avec une tendance à la spécialisation dans des produits sophistiqués, à forte valeur ajoutée et dont la production fait appel à la main d'œuvre qualifiée, permettant ainsi l'intégration de la Tunisie dans les chaînes de valeur mondiales.

De même, l'Accord d'Association a eu des effets positifs sur l'investissement européen en Tunisie. Avec près de 3000 entreprises, l'UE est de loin la première source d'investissement étranger en Tunisie, générant environ 300 000 postes d'emploi. Les IDE en provenance de l'UE ont affiché une progression remarquable surtout sur la période 2001-2008, pour se stabiliser à 455 millions de dinars en 2014. La mise en place de l'Accord d'Association a largement contribué à une meilleure allocation des facteurs de production et au transfert de technologie en Tunisie, entraînant ainsi une croissance des investissements dans le secteur industriel et une amélioration de l'indice de productivité.

Depuis la signature de l'Accord d'Association, l'UE n'a pas cessé d'accompagner la Tunisie dans le développement de son économie et le renforcement et la modernisation de ses unités productives. Le financement total des programmes de coopération européens a atteint 1.864.000.000 euros de dons au titre du programme MEDA de 1995 jusqu'à 2006 et de l'instrument européen de Voisinage et de partenariat (IEVP) à partir de 2007, et de 4.958.191.000 euros en crédits accordés par la Banque Européenne d'Investissement.

Plus spécifiquement, des Programmes d'Appui à l'Accord d'Association ont été mis en œuvre successivement en mettant à la disposition du gouvernement tunisien des fonds opérationnels à utiliser d'une façon flexible pour la mise en œuvre de l'Accord d'Association et la réalisation de ses objectifs. Plusieurs programmes d'appui au secteur privé tunisien ont pareillement été mis en place.

Les relations entre l'UE et la Tunisie se sont renforcées encore plus après la révolution, afin de refléter l'importance stratégique de la nouvelle Tunisie et ses aspirations, et l'accompagner dans cette phase importante de son histoire. Un accord sur le Partenariat Privilégié a été conclu en 2014, dans le cadre de la nouvelle approche de la Politique de voisinage qui a été concrétisé par le nouveau Plan d'action. Ce dernier prévoit par ailleurs la conclusion de négociations sur un accord de libre-échange complet et approfondi afin de renforcer l'intégration de la Tunisie dans le marché intérieur de l'Union européenne.